

Croatie

1. Drapeau

- Créé et adopté en 1990

Le drapeau actuel de la République de Croatie est adopté le 21 décembre 1990, dans la foulée de l'adoption de la nouvelle Constitution croate. Ainsi, l'article 11 de la Constitution dispose-t-il que le drapeau tricolore est constitué des couleurs traditionnelles croates rouge, blanche et bleue, disposées horizontalement, et est frappé en son centre d'un blason à damier rouge et blanc.



Tricolores, ces teintes unifient les drapeaux des anciens royaumes du pays : drapeau rouge et blanc du Royaume de Croatie, drapeau bleu et blanc du Royaume de Slavonie, et drapeau bleu et jaune du Royaume de Dalmatie. Au cours du mouvement du renouveau national de 1848, le tricolore rouge-blanc-bleu, alors officielisé, symbolise l'indépendance et l'unité du pays. De 1868 à 1918, cet ensemble est le drapeau officiel du Royaume triunitaire de Croatie-Slavonie-Dalmatie, à ceci près qu'il est orné en son centre par un blason constitué des armoiries des trois royaumes et coiffé de la couronne de St-Etienne.

Le blason croate historique, échiqueté de gueules et d'argent (rouge et blanc), apparaît pour la première fois sur le sceau apposé sur l'acte relatif à l'élection de Ferdinand I^{er} de Habsbourg comme roi de Croatie, par la Diète croate (*Sabor*) réunie à Cetin en 1527. Par la suite, il figure sous la forme d'un damier rouge et blanc dans les armoiries des Habsbourg, rappelant que le Royaume de Croatie faisait alors partie de l'Empire d'Autriche.

Mais, à partir du XIX^e siècle, bien que le nombre de pièces (carreaux) rouges et blanches et l'ordre des couleurs varie au cours des siècles, à partir du XIX^e siècle le blason du Royaume de Croatie n'apparaît plus qu'en dimension 5x5. Son aspect est précisément codifié par le *Sabor* en 1883. Plus tard, en tant qu'emblème de la Banovine de Croatie (1939-1941), établie au sein de la monarchie yougoslave, le blason (pièces rouges dans les angles ou cantons) est intégré au tricolore croate. Puis entre 1941 et 1945, le régime collaborationniste oustachi reprend ce même drapeau en y ajoutant son propre emblème et en inversant l'ordre des couleurs du blason (cantons blancs). À partir de 1945, à nouveau, le blason croate (cantons rouges à nouveau) est intégré aux armoiries de la République socialiste de Croatie, membre de la Yougoslavie fédérale. Il est alors entouré d'une couronne d'épis de blé et surmonté de l'étoile rouge. Lors de l'élaboration de la nouvelle constitution en 1990, il est naturellement repris, quoique débarrassé de ces éléments typiques de l'iconographie communiste, tout en conservant la séquence des pièces rouges et blanches (cantons rouges). Le blason est alors intégré au drapeau national, en lieu et place de l'étoile rouge.

Désormais, le blason est surmonté d'une « couronne » constituée de cinq écus représentant les provinces historiques croates, avec de gauche à droite : l'étoile du berger et le croissant de la Vieille Croatie (Illyrie), les bandes rouges et bleues de l'ancienne République de Dubrovnik, les trois têtes de léopards couronnés de la Dalmatie, la chèvre de l'Istrie et la martre et l'étoile à six rais de la Slavonie.

Par ailleurs, le blason national est régulièrement employé seul, en tant qu'armoiries nationales, notamment en en-tête de documents administratifs et officiels.

Le motif à damier rouge et blanc constitue un signe particulièrement reconnaissable. Chacun d'entre nous a déjà pu se familiariser avec cet emblème qui apparaît en particulier sur les maillots des sportifs croates. Depuis le 1^{er} juillet 2013, il flotte avec ses 27 homologues devant le bâtiment du Parlement européen ainsi qu'au Conseil de l'Union européenne.

2. Hymne

- *Lijepa naša domovino* (Notre belle patrie)
- Écrit par Antun Mihanović
- Composé par Josip Runjanin
- Créé en 1835 – Hymne officieux depuis 1891, officiellement adopté en 1972 et en 1990

L'hymne national croate est *Lijepa naša domovino* (Notre belle patrie). Il est composé des deux premiers et des deux derniers couplets du poème en quatorze strophes *Horvatska domovina* (La patrie croate). Il est publié pour la première fois en 1835 et son auteur est le poète croate Antun Mihanović (1796-1861). Josip Runjanin (1821-1878) l'a mis en musique en 1848 et ce chant, devenu rapidement populaire à partir de 1864, s'impose sous le nom *Lijepa naša domovino*. Il est entonné comme hymne croate officieux pour la première fois en 1891. Le texte, au ton pacifique, exprime les aspects idylliques de la patrie, évoquant l'amour qui lui est porté, ses lieux symboliques, la beauté de ses paysages et faisant référence à son passé glorieux.

Lijepa naša domovino

*Lijepa naša Domovino,
Oj junačka zemljo mila,
Stare slave djedovino,
Da bi vazda sretna bila!
Mila, kano si nam slavna,
Mila si nam ti jedina,
Mila kuda si nam ravna,
Mila kuda si planina!
Teci Savo, Dravo tecu,
Nit ti, Dunav, silu gubi!
Sinje more, svijetu reci,
Da svoj narod Hrvat ljubi!
Dok mu njive sunce grije,
Dok mu hrašće bura vije,
Dok mu mrtve grobak krije,
Dok mu živo srce bije.*

Notre belle patrie

Qu'elle est belle notre patrie !
Féconde mère de héros,
À jamais sois fière et chérie,
Antique legs de leurs travaux.
Notre amour égal à ta gloire,
Notre amour est seul tout à toi.
Nous aimons tes plaines de moire,
Tes montagnes au port de roi.
Roule ô Save, ô Drave rapide,
Et toi, Danube, hâte ton cours,
Azur, à tes rives splendides,
Du Croate dis les amours.
Tant qu'au soleil luiront tes plaines,
Patrie, et que sur tes hauteurs
La foudre ébranlera nos chênes,
Jusqu'à la tombe, à toi nos coeurs !

Durant la Seconde guerre mondiale, il est à la fois l'hymne croate du régime collaborationniste oustachi et celui des partisans croates de Tito. Les instances suprêmes de la Résistance croate lui reconnaissent de fait le statut d'hymne national lorsque la première session du Conseil territorial antifasciste du mouvement de libération nationale de Croatie (ZAVNOH), les 13 et 14 juin 1943 à Plitvice, est close par l'interprétation solennelle de cet hymne. Pourtant, il n'est officiellement reconnu comme hymne national que le 29 février 1972, à l'occasion de l'amendement de la Constitution de la République socialiste de Croatie au sein de la Yougoslavie fédérale. Par la Constitution du 22 décembre 1990, ce chant devient l'hymne officiel de la Croatie indépendante. Par la même occasion, le texte du poète Antun Mihanović subit une légère modification pour y faire faire mention de l'azur, symbolisant la mer Adriatique, absente dans la version originale.

Après la période napoléonienne, qui a vu les territoires croates au sud de la Save intégrés au sein des Provinces illyriennes (*Ilirske pokrajine*, 1809-1813), la Croatie redevient partie intégrante de l'Empire des Habsbourg. Pourtant, au lendemain du compromis austro-hongrois de 1867, la Dalmatie et l'Istrie relèveront de Vienne, alors que la partie continentale, englobant la Slavonie, relèvera de Budapest. Se développe alors dans le deuxième tiers du XIX^e siècle (1830-1874) un mouvement romantique d'éveil national (*Hrvatski narodni preporod*) visant à la réunification de toutes les terres croates et s'insérant dans le mouvement général du réveil national de toutes les nations européennes du début du XIX^e siècle. Parallèlement (1830-1843) se développe le mouvement illyrien (*Ilirizam*), qui vise, quant à lui, à l'unité culturelle et politique des peuples sud slaves, dont l'aire de peuplement coïncide peu ou prou avec le territoire de l'ancienne province romaine d'Illyrie. Dans la deuxième partie du XIX^e siècle l'évêque croate Josip J. Strossmayer, leader du Parti populaire et député au parlement croate (*Sabor*), prône pour sa part l'intégration politique des Slaves du Sud de la monarchie austro-hongroise, idée qui sera à l'origine du terme « yougoslave ». Dans le même temps, Ante Starčević, à la tête du Parti du droit et surnommé « père de la patrie » est, lui, le plus ardent partisan de la réunification des terres croates et de l'indépendance nationale à l'égard de l'Autriche et de la Hongrie.

Le parlement croate (*Hrvatski sabor*) issu des premières élections libres et pluripartites d'avril-mai 1990 adopte une nouvelle Constitution en décembre de la même année. La Croatie, comme la Slovénie, proclame son indépendance le 25 juin 1991. À la suite d'un conflit armé sanglant au cours duquel la Croatie a dû défendre son indépendance, la communauté internationale la reconnaît comme État souverain le 15 janvier 1992. La Croatie fait son entrée dans l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013.

